Questions orales

se poursuivaient, mais que les études pourraient bien être terminées en partie plutôt qu'en totalité et que des décisions pourraient alors être prises. Bien que le très honorable député nous rappelle constamment que ces décisions peuvent entraîner la fermeture de certaines lignes, le point le plus important est que ces lignes vont être conservées et protégées et pourront maintenant être améliorées et transférées au réseau ferroviaire de base.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Sans aucun doute M. Buss, les agriculteurs de la Saskatchewan et moi-même sommes victimes d'un malentendu, parce que le ministre a essayé de tromper les électeurs de la Saskatchewan, mais sans succès.

M. Lang: Il est fort possible que le très hon. représentant soit victime d'un malentendu. Lorsqu'il arrive aux agriculteurs de l'être, c'est très souvent après l'avoir écouté, lui.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Ils n'ont pas écouté le ministre en juin.

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE BRUT—LA QUESTION DU PRIX DE DÉTAIL DES HYDROCARBURES

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il nous faire connaître le montant de l'augmentation du prix de détail des combustibles que comptent appliquer les compagnies pétrolières en raison de l'augmentation de \$1.50 le baril de pétrole brut?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme je ne dispose pas encore d'un rapport complet sur les réponses de ces compagnies, je ne peux donc pas répondre à cette question aujourd'hui.

M. Symes: Le gouvernement fédéral a-t-il évalué, pour sa part, le montant de l'augmentation qui serait justifiée, et va-t-il exiger que les compagnies pétrolières se conforment à ces directives en matière de prix?

M. Macdonald (Rosedale): Nous n'avons jamais essayé de procéder à une analyse des prix de détail. Nous nous en sommes tenus au prix de gros.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PERSPECTIVES D'AGGRAVATION DU CHÔMAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Voilà maintenant plus de quatre mois que le taux de chômage dépasse 7 p. 100. Étant donné qu'après chacun des quatre derniers budgets, le ministre des Finances et le premier ministre nous ont assuré que ces budgets devaient

permettre de réduire le chômage et qu'en réalité, le chômage n'a fait que continuer d'augmenter après la présentation de chacun de ces quatre budgets, le premier ministre peut-il dire à la Chambre quelle raison nous pourrions avoir de ne pas croire que le chômage va continuer d'augmenter régulièrement, comme le prévoient la plupart des économistes du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Crowfoot.

M. Hees: Pas de réponse?

LES FINANCES

LE REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE—LE CAS DES ENTREPRISES DE CAMIONNAGE

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. C'est le grossiste qui est censé percevoir la taxe de 10¢. sur le carburant. A cause des sommes importantes à débourser, le ministre voudrait-il demander au gouvernement d'autoriser le grossiste à vendre le carburant aux entreprises de camionnage, peu importe ce qu'elles transportent, sans percevoir la taxe de 10¢.? De grosses entreprises de camionnage, et même de petites, transportent quotidiennement du lait ou des produits agricoles. Les grossistes savent que ces camions prennent du fret de retour; il ne convient donc pas que les grossistes leur fassent payer la taxe et que le gouvernement la leur rembourse ensuite. Cette méthode me semble très inefficace et, sûrement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Horner: ... par son intermédiaire, il serait possible d'en trouver une meilleure.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Bien que nous puissions régler cette affaire au cours du débat, il aurait peut-être été plus juste de prévoir le remboursement tous les mois ou même plus souvent pour les gros utilisateurs qui sont exonérés de la taxe.

M. Horner: Le ministre sait-il que presque tous les gouvernements provinciaux autorisent le grossiste à faire la déduction, que l'acheteur utilise ou non l'essence à des fins commerciales ou pour son plaisir?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je sais aussi que l'on peut utiliser de l'essence colorée, l'effet est le même; il nous faudrait peut-être en parler en comité.

L'ENVIRONNEMENT

LA LUTTE CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement, et je la poserai sans faire de discours politique.

Des voix: Bravo!